

FOURNITURE ET INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT MOBILIER D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Modèle de cahier des charges proposé par la Bibliothèque des Côtes d'Armor (juillet 2024),
à modifier et adapter suivant les besoins spécifiques de la bibliothèque concernée.

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	p. 4
1.1. Généralités	p. 4
1.2. Composition de l'offre	p. 4
2. Présentation générale	p. 5
2.1. Les missions de la bibliothèque	p. 5
2.2. Les objectifs du projet	p. 5
2.3. Les spécificités du projet	p. 5
2.4. Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES)	p. 6
2.5. La population desservie	p. 6
2.6. Le bâtiment	p. 6
2.7. Le calendrier des travaux et d'installation du mobilier	p. 7
2.8. Le personnel	p. 7
2.9. Les collections	p. 7
2.10. Les acquisitions annuelles	p. 8
2.11. L'informatique , le numérique et l'audiovisuel	p. 9
2.12. L'action culturelle	p. 9
3. Principes d'aménagement	p. 10
4. Caractéristiques générales du mobilier	p. 11
4.1. Les prescriptions relatives au mobilier	p. 11
4.2. La description technique des besoins	p. 11
4.3. Les maîtres-mots	p. 12
4.4. L'accessibilité	p. 12
4.5. Les objectifs environnementaux pour le mobilier	p. 13
4.6. Les objectifs qualitatifs et environnementaux pour le matériel informatique	p. 14
5. Descriptif qualitatif par type de mobilier	p. 15
5.1. La borne d'accueil	p. 15
5.2. Les rayonnages	p. 15
5.3. Les bacs à albums et bandes dessinées	p. 16
5.4. Les présentoirs à périodiques	p. 16
5.5. Tables, chaises, chauffeuses, fauteuils	p. 16
5.6. Les chariots à livres	p. 17
5.7. Les meubles divers et accessoires	p. 17

5.8. La boîte de retours p. 17

6. Les besoins par espace p. 19

6.1. Espace multifonctions p. 20

6.2. Espace convivialité p. 20

6.3. Partie multimédia p. 20

6.4. Accueil p. 20

6.5. Coin lecture Adultes p. 21

6.6. Coin lecture/jeunesse p. 21

6.7. Espace ludothèque/relais assistantes maternelles (si prévu) p. 22

7. Les mobiliers conservés p. 22

7.1. Tableau des mobiliers conservés, par type de mobilier p. 22

7.2. Photos des mobiliers conservés p. 22

ANNEXES p. 23

1. Objet de la consultation

La commune de souhaite procéder à l'aménagement mobilier de sa future médiathèque dont l'ouverture au public est prévue

La proposition comprendra la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier selon un schéma d'implantation conforme au plan architectural et aux espaces préalablement définis.

1.1. Généralités

Le mobilier contribue grandement à l'ambiance du lieu et à l'attractivité de ce dernier pour les usagers. Il est premièrement attendu qu'il présente des qualités fonctionnelles et ergonomiques.

En complémentarité et en association avec le parti pris architectural, le mobilier présentera également des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, convivial, lumineux et fonctionnel.

Il sera adapté par sa forme, ses dimensions, les choix esthétiques à la diversité des publics. D'une manière générale, on évitera de donner à la bibliothèque une connotation scolaire ou périscolaire.

Au choix de la commune : il est à noter qu'une partie des mobiliers de présentation des collections sera réemployée : celle-ci fera l'objet d'une adaptation afin de les rendre mobiles. Le mobilier neuf complétera le mobilier existant.

1.2. Composition de l'offre

- Un devis comprenant la fourniture, la livraison, le montage et l'installation du mobilier y compris les éléments de fixation et d'assemblage, la signalétique et les options éventuelles ;
- Un ou plusieurs schémas d'implantation conformes au plan architectural et aux espaces préalablement définis (cf. annexes) ;
- La liste descriptive (dimensions, matériau, coloris) et le coût des éléments mobiliers par zone ;
- Une illustration des produits ;
- La liste et le coût des options ;
- Une présentation qualitative du mobilier (matériaux, couleurs et description précise) ;
- Les conditions de garantie ;
- L'engagement à assurer un suivi de la gamme sur une durée à déterminer par le candidat (conseillé 10 ans) ;
- Les délais, conditions et coûts de livraison et d'installation ;
- Les références de la société dans l'aménagement de bibliothèques dans le Grand Ouest, dans un rayon de 150 km.

2. Présentation générale

2.1. Les missions de la bibliothèque

Les missions des bibliothèques sont énoncées dans la loi Robert du 21 décembre 2021, au 1^{er} article, de la manière suivante : « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »

2.2. Les objectifs du projet

A adapter

Exemple : Le projet de médiathèque a pour objectifs de maintenir un dynamisme local et d'engendrer une attractivité territoriale en créant un lieu propice aux activités, aux rencontres, aux échanges, etc. C'est un lieu au service de la population et des associations où l'accent est mis sur :

- **Les services à la population** : aide aux devoirs, citoyens connectés, relais pour les assistantes maternelles, logement d'urgence ;
- **L'échange intergénérationnel** à travers le partage des savoirs et compétences : lieu d'échanges, de partage, espaces dédiés à la transmission d'expériences (jardin, ateliers), ludothèque ;
- **Une porte d'entrée à la culture** pour tous et sous toutes ses formes (médiathèque, accueil d'expositions, ateliers culturels, etc.) ;
- **Améliorer son expérience du numérique** : accompagnement à l'utilisation des outils informatiques et multimédias ; proposition d'outils de création innovants, accès à la 3D ; citoyens connectés ; sensibilisation à la protection des données ; éducation aux médias et à l'information (EMI) ;
- **L'associatif** : mise en place d'espaces chaleureux et adaptés aux ateliers et rencontres, favorisant les échanges entre les associations pour encourager la mise en commun de ressources et soutenir des activités inter-associations ;
- **Les talents de la commune** : proposer des espaces où chacun et chacune puissent initier des projets personnels.

2.3. Les spécificités du projet

Cette disposition s'applique aux cas de mutualisation d'équipements et/ou d'équipement hybride

A adapter

Le lieu intégrera plusieurs fonctions : médiathèque, relais assistantes maternelles, espace convivialité ou encore salles à disposition des associations et citoyens.

2.4. Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES)

A adapter

Le PCSES a été élaboré au cours d'ateliers animés par la Bibliothèque des Côtes-d'Armor ainsi que par la coordinatrice lecture publique de l'EPCI. Il a ensuite été alimenté par la/le bibliothécaire professionnel/le. Ces ateliers en présence d'élu.e.s et de bénévoles de la bibliothèque ont permis de définir les axes stratégiques et les axes opérationnels suivants :

Axe 1

- A)
- B)
- C)

Axe 2

- A)
- B)
- C)

Axe 3

- A)
- B)
- C)

...

2.5. La population desservie

A compléter en fonction de la commune

La commune de compte habitants ainsi qu'une école publique élémentaire comptant élèves et d'une école privée élémentaire avec élèves.

Un EHPAD est également présent sur la commune, ainsi qu'un IME/ESAT/établissement médico-social...

2.6. Le bâtiment

A adapter

Historique/contexte

Occupations antérieures, le cas échéant

Potentialités

...

En ce qui concerne la partie bâtie, celle-ci est composée de :

-, d'une surface de m² ;
-, d'une surface de m² ;

- et, d'une surface de m².

Articulation des espaces entre eux, le cas échéant...

La médiathèque, d'une surface de m², sera répartie de la façon suivante :

- **Espace multifonctions (expositions, ateliers, etc.)** : m²
- **Presse/tisanerie/convivialité** : m²
- **Espace multimédia/jeux vidéos** : m²
- **Coin lecture adultes** : m²
- **Coin lecture jeunesse** : m²
- **Réserve** : m²
- **Bureau** : m²
- **Autre** :m²

2.7. Le calendrier des travaux et d'installation du mobilier

Échéance prévisionnelle	action/prestation
Passation de la commande	... (commande principale) et compléments éventuels ... (marché à Bons de commande)
Livraison du bâtiment et transmission de l'ordre de service pour la livraison sur site	...
Montage des mobiliers réemployés par la Ville	...
Réception et installation des mobiliers par le fournisseur	...
Installation des collections par la Ville	...
Commission de sécurité	...
Ouverture au public	...

En cas de retard de livraison du bâtiment, le fournisseur sera tenu de stocker les mobiliers, sans compensation financière, jusqu'à réception de l'ordre de service pour la livraison.

2.8. Le personnel

A adapter

La future médiathèque fonctionnera avec ... salarié ainsi qu'avec bénévoles qui s'occupent de la gestion de l'actuelle bibliothèque.

2.9. Les collections

A compléter

Le fonds de documents de l'actuelle bibliothèque est aujourd'hui composé de livres et abonnements de revues Adultes, de livres et abonnements de revues Jeunesse, de CD, DVD et de jeux (vidéos et/ou autres).
Le fonds de documents de la médiathèque est estimé à documents en capacité pleine avec un taux de remplissage des étagères de 75 %.

Le nombre de rayonnages et de bacs est à calculer par le fournisseur.

Les besoins en bacs et rayonnages				
	A compléter par la commune		A compléter par le fournisseur	
ADULTE (50%)	Nombre	Type de mobilier	Mètres linéaires	Nombre de bacs
Romans		étagères		
Documentaires		étagères		
BD		bacs		
JEUNESSE (50%)				
Albums		bacs		
Romans		étagères		
BD		bacs		
Documentaires		étagères		
CD/DVD				
CD		bacs		
DVD		bacs		
JEUX DE SOCIÉTÉ		étagères		
- TOTAL -				

OU Analyse capacitaire

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de documents, le taux de rotation prévu par type de documents et le nombre de documents prévus en rayonnage ou bacs. Pour l'évaluation de son implantation, le fournisseur vérifiera la capacité des rayonnages ou bacs à contenir les collections, en indiquant comment sa proposition permet, selon tous ces critères, de classer les collections.

Espace	Nb total de documents	Taux de rotation	Nb de documents présents en rayonnages (garder 2 ou 3 jours précédents)
Adulte			
Romans policiers			
Romans gros caractères			

...			
Jeunesse			
Albums			
BD			
...			

2.10. Les acquisitions annuelles

A compléter

Selon le critère de la DRAC, le budget d'acquisition doit être au minimum de 2 € par habitant donc environ €, ce qui équivaut environ à documents Jeunesse (*compter en moyenne 15 € pour un album jeunesse et 10 € pour un roman jeunesse*) et documents adultes (*compter en moyenne 18,50 € pour un roman adulte et 19 € pour une BD ou un documentaire*), soit de l'ordre de ouvrages.

2.11. L'informatique, le numérique et l'audiovisuel

A compléter

... postes informatiques seront répartis dans la médiathèque :

- ... dans le bureau
- ... à l'accueil ou en espace lecture pour la consultation du catalogue
- ... postes dans l'espace multimédia/jeux vidéos

... écrans de télévision seront présents dans l'espace jeux vidéos.

... écrans seront présents pour la consultation de DVD sur place.

... lecteurs de CD seront présents pour l'écoute de musique sur place.

... vidéoprojecteur sera présent dans l'espace multifonctions.

2.12. L'action culturelle

A compléter

Afin de pouvoir accueillir des expositions dans **la salle d'animation/la médiathèque**, il sera nécessaire de prévoir :

- Des cimaises
- Des grilles

Éventuellement

La salle d'animation sera dotée des mobiliers suivants :

- .. tables
- .. chaises
- .. rangements **(à préciser)**

3. Principes d'aménagement

A adapter en partie

En complémentarité avec le style architectural du bâtiment, le mobilier devra s'intégrer de manière sobre dans le bâti. Il sera adapté, par sa forme et ses dimensions, à la diversité des publics qui fréquenteront la bibliothèque (une attention particulière sera apportée aux plus jeunes et aux publics à mobilité réduite). Ce point porte aussi bien sur la fonctionnalité, la modularité et la mobilité du mobilier que sur la signalétique des espaces et des collections.

Une attention toute particulière sera accordée à la signalétique : l'implantation des différents secteurs et le classement des collections doivent être facilement repérables dès l'entrée. La signalétique est de préférence amovible.

Le schéma d'implantation devra respecter les principes de lisibilité et de visibilité des espaces :

- Tenir compte des règles d'espacement et de circulation entre chaque rayonnage, selon les exigences en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap mais aussi de réglementation incendie ;
- Organiser une distribution cohérente des différentes zones en lien avec les collections ;
- Privilégier les lignes visuelles pour permettre au maximum une vue d'ensemble de la bibliothèque ;
- Tenir compte de l'éclairage : général, de tâche, d'accent, décoratif et naturel (cf. <https://www.cheminsfaisants.fr/2024/04/21/eclairage-modularite/>). L'éclairage général est prévu au marché des architectes, le programme mobilier comprend des lampes dans certains espaces.
- Répartir harmonieusement les rayonnages et les places de lecture afin de permettre aux lecteurs de lire non loin des documents mais sans être gênés par la circulation autour des rayonnages ;
- Prévoir des espaces pour présenter des ouvrages (nouveau et coups de cœur des bibliothécaires) ;
- Harmoniser les assises au niveau des couleurs et des matériaux. Elles présenteront un confort de lecture sans contrainte pour les lecteurs et certaines assises devront permettre l'écoute de CD ou le visionnage de DVD ;
- Penser que le mobilier de l'espace jeunesse, aéré et fonctionnel, devra être facilement modulable pour servir aussi d'espace conte, d'espace lecture pour un groupe ou une classe.
- Tenir compte des « obstacles » matériels tels que les piliers, fenêtres, etc. ;
- Veiller à ce que les espaces d'étude et de consultation ne soient pas traversés et gênés par des zones de circulation et d'animation.
- Prévoir un espace multimédia et des alcôves pour permettre de jouer seul ou en groupe à des jeux vidéos.

4. Caractéristiques générales du mobilier

4.1. Les prescriptions relatives au mobilier

Les exigences de sécurité pour le gros mobilier et l'agencement principal (dont les rayonnages) sont établies par l'Arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement. Dans les articles AM15 et AM16, Chapitre 3, section 4, il est ainsi indiqué que :

« Le gros mobilier, l'agencement principal, les stands et les aménagements de planchers légers en superstructures, situés dans les locaux et les dégagements, doivent être en matériaux de catégorie M3. Ces dispositions ne concernent pas le mobilier courant, pour lequel aucune exigence n'est imposée. Le gros mobilier qui comprend les caisses, bars, comptoirs, vestiaires, etc., et l'agencement principal qui comprend les écrans séparatifs de boxes, rayonnages, bibliothèques, étagères, présentoirs verticaux, casiers, estrades, etc., doivent occuper des emplacements tels qu'ils ne puissent gêner ou rétrécir les chemins de circulation. Ils doivent être éventuellement fixés au sol ou aux parois de façon suffisamment rigide pour qu'une poussée de la foule ne puisse les déplacer. »

(Source : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/quelles-sont-les-normes-pour-les-rayonnages-en>).

Les poufs, fauteuils et banquettes, autrement dit les sièges rembourrés, en l'absence de réglementation, suivent les recommandations du guide GPEM/CP D2-2000 définissant des exigences de sécurité du comportement au feu. (Source : [Réglementations et certifications | Manutan Collectivités \(manutan-collectivites.fr\)](#)).

Tout le matériel devra être lavable et pouvoir subir une désinfection avec des produits bactéricides, virucides et fongicides. Il est demandé de privilégier les matériaux ne contenant ni phtalates ni composés organiques volatiles.

4.2. La description technique des besoins

Le descriptif technique détaillé des mobiliers, produits, équipements et matériels est indiqué ci-après.

Les candidats auront à produire un devis estimatif en respectant l'ensemble des prescriptions.

Les candidats devront également produire un bordereau des prix.

Les mobiliers et équipements doivent répondre aux exigences d'ergonomie et assurer un confort d'utilisation en protégeant les utilisateurs des troubles musculo-squelettiques. Ils doivent avoir une conception assurant des manutentions et des déplacements faciles.

Il est demandé aux candidats de prendre connaissance des plans du bâtiment afin de proposer du mobilier adapté aux espaces prévus.

Le bois, s'il est proposé, doit être lisse pour éviter les échardes, le vernis hydrosoluble, les poignées et/ou boutons fixés solidement pour éviter qu'ils ne s'arrachent.

Les angles des mobiliers seront protégés ou adaptés afin d'éviter les accidents.

Les éléments en mousse et tapis seront munis de dessous antidérapant.

Le choix des teintes du mobilier et fournitures sera fait lors de la passation de la commande. Une proposition de coloris devra être soumise à la mairie à la remise des offres ainsi qu'une palette des différents coloris disponibles. Le choix des teintes ne devra pas modifier le délai de livraison.

La proposition présentera un ensemble cohérent, tant esthétiquement que fonctionnellement (harmonie des rayonnages, tables, chaises, chauffeuses) et devra s'harmoniser avec le bâtiment et son agencement intérieur **ainsi qu'avec les éléments mobiliers créés par les architectes. A détailler svp et indiquer « hors marché ».**

4.3. Les maîtres-mots

- Solidité ;
- Modularité et mobilité ;
- Facilité d'entretien ;
- Conformité aux normes de sécurité ;
- Adéquation aux différents publics (adultes, enfants, personnes en situation de handicap) ;
- Accessibilité (hauteur des rayonnages, tables, banque d'accueil...) ;
- Confort et ergonomie ;
- Suivi de la gamme garanti ;
- Modernité et fluidité des formes et des lignes, qualité esthétique ;
- Homogénéité : éléments du mobilier nécessairement assortis entre eux et esthétiquement compatibles avec les revêtements de sol, les murs, le plafond ;
- Sobriété OU création d'ambiances.

4.4. L'accessibilité

Rappel législatif :

La loi de 2021 sur les bibliothèques

La loi de décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique met l'accent sur les publics empêchés et éloignés dont font partie les personnes en situation de handicap.

Article 1.2 : « [Elles] Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de

l'illelectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».

La loi de 2005 sur le handicap

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et donnent une définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En tant qu'ERP, la bibliothèque doit être conforme aux normes d'accessibilité, c'est-à-dire permettre la complète autonomie de chaque visiteur. Cela doit concerner autant le déplacement au sein du bâtiment, que l'accès aux collections, aux services, à l'action culturelle, etc.

L'accessibilité de la borne d'accueil (en partie) et des tables de lecture aux personnes en fauteuil roulant implique que le bord inférieur doit être à plus de 0,70 m du sol et la face supérieure à moins de 0,80 m du sol. On rappelle que la rotation d'un fauteuil roulant nécessite un diamètre de 1,50 m.

L'encombrement en largeur d'un fauteuil roulant occupé est de 0,75 m, une table individuelle doit permettre à la personne en fauteuil roulant de passer ses jambes sous la table, soit un plateau d'une largeur de 0,80 m (selon localisation et taille des pieds de la table).

Les divers écrans de lecture ou dispositifs d'information seront orientés convenablement pour en avoir une parfaite vision en sachant que la hauteur moyenne des yeux d'une personne en fauteuil roulant se situe entre 1,10 m et 1,25 m.

De manière générale, les allées de circulation entre rayonnages présenteront une largeur minimale de 1,40 m, avec une tolérance à 1,20 m si nécessaire. La rotation des fauteuils roulants s'effectue en dehors des allées des rayonnages.

4.5. Les objectifs environnementaux pour le mobilier

La commune de souhaite favoriser le mobilier ayant des impacts réduits sur l'environnement et la santé humaine :

- Les fournisseurs devront fournir des mobiliers labellisés NF Environnement mobilier ou équivalent. Les fournisseurs pourront préciser s'ils ont d'autres certifications en particulier sur les objectifs environnementaux et en apporter la preuve.

- Dans la mesure du possible, les matériaux naturels ou biosourcés ou recyclés seront favorisés. Dans le cas d'utilisation de bois, celui-ci devra être issu de forêts gérées durablement (par exemple label PEFC OU norme FSC ou équivalent).

Pour préserver la qualité de l'air, la commune de privilégiera des matériaux peu émetteurs de COV.

Elle attend également que les fournisseurs précisent leur démarche environnementale notamment sur le livraison, les modalités de recyclage des mobiliers, la manière dont ils valorisent leurs déchets et comment ils optimisent leurs emballages.

L'ensemble de ces aspects sera pris en compte dans la notation du marché.

4.6. Les objectifs qualitatifs et environnementaux pour le matériel informatique

Le secteur de l'informatique peut être générateur de lourdes conséquences sociales et environnementales tout au long du cycle de vie des produits. Ainsi cet appel d'offres intègre des critères de développement durable pour la phase de conception, fabrication, livraison, utilisation et valorisation des déchets électroniques.

Les critères concerneront 4 champs :

- l'efficacité énergétique :

Les écrans doivent par exemple intégrer l'objectif de limitation des consommations d'énergie et répondre aux exigences les plus récentes du label Energy Star ou équivalent. Il sera attendu que les équipements soient dotés d'une fonction de veille automatique et que les écrans puissent être facilement éteints.

- la réduction du recours aux ressources naturelles :

Les appareils doivent être conçus de telle façon que le plus d'éléments possibles soient facilement accessibles pour être remplacés (piles, batterie, disque dur, mémoire etc). Ils peuvent également être issus du réemploi et reconditionnés.

- la minimisation et gestion des déchets :

Les emballages devront être en matériaux recyclables (carton) et le recours aux matières plastiques (polystyrène, film transparent) devra être strictement limité.

Il est demandé aux soumissionnaires d'assurer la reprise et la collecte raisonnée des déchets des produits qu'ils mettent sur le marché, conformément aux articles R543-179 du code de l'environnement.

- la réduction des polluants à la source :

Les pièces en plastique ne doivent pas contenir de substances dangereuses pour la santé.

Le prestataire devra indiquer une teneur en mercure réduite des écrans.

Les fournisseurs devront fournir des produits garantis pendant une période de 5 ans minimum (à compter de la date de livraison). Les appareils à remplacer seront repris par le fournisseur.

La commune de attend également que les fournisseurs précisent leur démarche environnementale notamment sur le livraison, les modalités de recyclage des matériels, la manière dont ils valorisent leurs déchets et comment ils optimisent leurs emballages.

L'ensemble de ces aspects sera pris en compte dans la notation du marché. Des points supplémentaires seront par ailleurs attribués si les produits répondent en plus aux exigences d'un label (TCO par exemple), ou équivalent.

5. Descriptif qualitatif par type de mobilier

5.1. La borne d'accueil (si elle n'est pas dessinée par l'architecte)

La philosophie de ce poste est d'avoir un îlot d'accueil, permettant la mobilité du personnel l'occupant et un accueil de proximité convivial des usagers.

La borne d'accueil devra être assez vaste pour permettre le dépôt des ouvrages tout en ayant un espace de travail pour le personnel. L'espace de travail correspond à un poste informatique mais également à une surface de travail sur papier. Elle devra intégrer discrètement et esthétiquement les différents câbles.

5.2. Les rayonnages

- Présentation en version simple ou double face selon leur implantation ;
- Étagères réglables en hauteur. Il sera possible de changer la hauteur d'une tablette sans toucher à la tablette voisine ;
- Hauteurs conseillées : maximum 1,50 m pour les rayonnages non adossés et 1,80 m pour les rayonnages adossés à un mur en section Adulte ; 1,20 m pour les rayonnages non adossés et 1,50 m pour les rayonnages adossés à un mur en section Jeunesse ;
- Butée arrière pour arrêter les documents ;
- Possibilité de mettre les tablettes en position inclinée pour la présentation de face ;
- Joues latérales sur étagères ou montants des travées pour éviter la chute ou la torsion des livres ;
- Arrêtes et coins non coupants ;
- Prévoir des serre-livres en nombre (au moins 2 par tablette) ;
- Intégration de la signalétique et que celle-ci soit amovible.

Version réemploi

Le projet prévoit la récupération des rayonnages existants (rayonnages [nom de gamme] de chez [nom du fournisseur]) avec une adaptation pour les moderniser, à trois niveaux :

- Ces rayonnages devront pouvoir être rendus mobiles, grâce à un système adapté permettant l'équipement de roulettes avec frein ;
- Ces rayonnages devront pouvoir être équipés de parement de couleur, en cohérence avec l'aménagement général de cette médiathèque ;
- Ces rayonnages devront pouvoir être en partie adaptés pour recevoir des collections en bac ou en facing.

Dans ce CCTP, la commune de transmet un descriptif des rayonnages existants qui pourront être réutilisés.

5.3. Les bacs à albums et bandes dessinées

- Fonds antidérapants ;
- Hauteur adaptée selon le public ;
- Séparations aux dimensions des supports (CD, DVD, BD).

5.4. Les présentoirs à périodiques

- Bacs à réserve munis de tablettes de présentation inclinées ;
- Casiers séparés ;
- Système d'ouverture des tablettes maniable, résistant et peu bruyant.

5.5. Tables, chaises, chauffeuses, fauteuils

- Ligne esthétique si possible la même dans tous les espaces d'un point de vue couleurs, matériaux ou encore de la forme ;
- Tables de formes variées en fonction des espaces et de leur utilité (tables basses, tables de travail rectangulaires ou rondes) ;
- Sièges et fauteuils à la fois légers à transporter, maniables et solides car très sollicités. Confortables et adaptés au profil des différents usagers du lieu : en partie avec accoudoirs et certains enveloppants afin de pouvoir s'isoler seul ou à plusieurs (écoute, visionnage, jeux vidéos). Ils devront répondre au principe du « comme à la maison » ;
- Assises faciles à entretenir ;
- Diversité de posture offerte aux usagers en fonction des usages (lecture individuelle, pause rapide devant son journal, espace de jeux, lecture en groupe, etc.) ;
- Des chaises de travail et de lecture enfants et adultes, des chaises pour les plus petits (0-6 ans) ainsi que des coussins, chauffeuses et tapis ;
- Certaines chauffeuses de dimension généreuse afin d'accueillir un adulte et un enfant ;
- Éléments pouvant apporter une note colorée à la bibliothèque ;
- Bonne ergonomie des fauteuils de bureau.

Les mobiliers suivants devront être alimentés en courants forts et / ou en courants faibles ou permettre le passage des câbles : ... (table basse accueillant une console de jeux vidéos, etc.)

5.6. Les chariots à livres

- Chariots dans la même gamme de mobilier.

5.7. Les meubles divers et accessoires

- Petit mobilier pour consultation de jeux vidéos et documents audiovisuels
- Postes de travail individuels (tablettes)
- Estrades
- Accessoires : porte-manteaux, lampes, lampadaires, etc.

Les accessoires apportent la « touche finale » à l'aménagement mobilier de la médiathèque et, à ce titre, ils sont à la hauteur du mobilier équipant les espaces publics, tant sur le plan qualitatif qu'esthétique.

5.8. La boîte de retours

Elle permet de réceptionner les retours de documents lorsque la bibliothèque est fermée au public. Les documents peuvent provenir de n'importe quel point du réseau des médiathèques **Éventuellement** : il existe une navette permettant le retour indifférencié dans les sites du réseau et la possibilité de faire venir sur un des sites du réseau des documents d'un autre site pour l'emprunt.

Exemples de fiches mobilier éventuelles :

N° 101	Chaise empilable
FONCTION	Chaise destinée au public de la salle d'animation, de l'espace accueil et comme chaise d'attente
COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DETAILLEES	Constitution très robuste Légère (manipulation aisée) Hauteur d'assise : 0,45 environ Assise fixe Dossier fixe Sans accoudoirs Chaise empilable Piètement métal sur patins (chromé ou laqué) Peut être rangée sur chariot adapté
MATERIAUX	Assise : - colorée, confortable, facile d'entretien

	<ul style="list-style-type: none"> - pas de textile - polypropylène ou équivalent Piètement métal (acier, chromé ou laqué)
IMPLANTATION	<p>Salle animation, espace accueil, espace loisirs détente</p> <p>Dans la salle d'animation, cet élément est complètement coordonné et adapté au chariot correspondant et pourra être associé aux tables de présentation pliantes. Dans l'espace accueil, cette chaise sera associée à la table pour coin café. Au niveau design, cet élément devra être cohérent avec les autres chaises présentes dans la médiathèque.</p>

N° ...	Table pliante et roulante
FONCTION	Table destinée à équiper la salle d'animation, et à y réaliser des ateliers, des dédicaces d'auteurs, tenir des réunions
COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DETAILLEES	<p>Plateau de dimensions profondeur 0,80 m, longueur 1,60 m (118-a) et 1,20 m (118-b), hauteur 0,74 m environ</p> <p>Table facile à manipuler, à plier/déplier, à manipuler et à stocker</p> <p>Faible encombrement en position fermée</p> <p>Piètement métallique laqué ou chromé</p> <p>Facile à mobiliser (sur roulettes)</p>
MATERIAUX	<p>Mobilier robuste capable de résister à des utilisations fréquentes et peu précautionneuses</p> <p>Plateau en bois ou autre matériau avec traitement de surface offrant des conditions de résistance conformes aux normes NF, coloré</p> <p>Piètement métal</p>
IMPLANTATION	Salle animation ; cet élément doit pouvoir être coordonné avec les chaises empilables de cet espace

Dans le cas d'un réemploi :

N° ...	Adaptation mobile rayonnage existants gamme
FONCTION	Dispositif permettant de rendre mobile les rayonnages double-face existants
COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DETAILLEES	<p>Dispositif robuste permettant de déplacer les rayonnages double-face pleins, en toute sécurité</p> <p>Socle permettant d'adapter les rayonnages double-face : pour travées de départ et travées suivantes</p> <p>Equipé de roulettes à frein</p>
MATERIAUX	Le fournisseur précisera les matériaux qu'il préconise pour réaliser cette adaptation, le type de roulettes proposées, le système d'accroche du dispositif aux rayonnages et comment il entend le mettre en œuvre.

ACCESSOIRES/ EQUIPEMENT	Dispositif devant s'adapter aux rayonnages existants (selon quantitatif et descriptif joint et plan d'implantation proposé par le fournisseur) – la proposition inclura le montage sur rayonnages existants
IMPLANTATION	Rayonnages double-faces, dans les espaces

N° ...	Parements à fixer sur rayonnages existants
FONCTION	Dispositif permettant de moderniser les étagères existantes, d'apporter de la couleur sur ces mobiliers, et de permettre d'y apposer une signalétique rapprochée, sans trop alourdir ces rayonnages
COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DETAILLEES	Parement adapté aux rayonnages existants, simple-face (N° ...) et double-face (N° ...) Léger, coloré (préciser le nombre de coloris possibles), permettant de garder une certaine transparence équipé d'un système d'information repositionnable permettant de mettre à jour facilement la signalétique rapprochée
MATERIAUX	Parement en PMMA ou équivalent Système d'accroche : Le fournisseur précisera le système d'accroche des Parements sur les rayonnages existants et comment il entend mettre en œuvre ce dispositif
ACCESSOIRES/ EQUIPEMENT	Dispositif devant s'adapter aux rayonnages existants (selon quantitatif et descriptif joint et plan d'implantation proposé par le fournisseur) – la proposition inclura le montage sur rayonnages existants et le système d'information repositionnable.
IMPLANTATION	Rayonnages simple-face et double-face, dans les espaces

6. Les besoins par espace

Dans la mesure du possible, le taux de remplissage ne devra pas excéder 80% (voire 75 %, pourcentage tenant compte du fait que l'on estime à 25 % le volume de documents en prêt) de la capacité du matériel. **Le nombre de rayonnages et de bacs est à calculer par le fournisseur en fonction des volumes de collections mentionnés.**

L'implantation devra tenir compte des obstacles matériels mais également du parcours usager en prenant en compte la luminosité, la fluidité dans la circulation mais également la cohérence par rapport au fonctionnement du lieu.

L'implantation de rayonnage de façon compacte est à proscrire. Il faut partir vers un aménagement aéré qui crée différents espaces au sein de la médiathèque. La disposition des mobiliers et rayonnages devra donc permettre un cheminement logique et repérable pour les lecteurs dans les collections et espaces proposés.

L'agencement des espaces devra permettre à l'utilisateur de réaliser différentes activités : flâner, consulter la presse, rencontrer des amis, jouer à des jeux de sociétés, emprunter des documents... Cette idée doit être incarnée par le mobilier choisi et sa disposition.

A adapter

6.1. Espace multifonctions : ... m²

- Des cimaises d'exposition
- Tables et chaises modulables et pliables
- Rangements

6.2. Espace convivialité : ... m²

- .. table basse pour .. personnes avec fauteuils
- .. mange debout pour .. personnes chacun avec tabourets
- Meuble tisanerie
- .. tour ou .. présentoir pour la presse

6.3. Partie multimédia : m²

- .. bac à CD/DVD
- .. postes de consultation avec chaises et/ou fauteuils
- .. fauteuil avec table basse
- Meuble pour matériel de jeux vidéos

La table basse devra être assez grande et réglable en hauteur pour l'on puisse y poser un ordinateur portable ou encore un cahier A4 sans risque de chute de l'objet.

Il pourra être proposé *en option* la fourniture de séparateurs au niveau des postes, les séparateurs devront toutefois être esthétiques et modulables facilement.

Les chaises devront être adaptées à la consultation d'un ordinateur avec la possibilité d'adapter la chaise en fonction des caractéristiques et besoins de l'utilisateur.

6.4. Accueil :

- 1 banque d'accueil
- .. armoire / rayonnage pour les réservations
- .. fauteuil de bureau
- .. tiroirs ou caisson mobile pour les fournitures de bureau
- .. chariot à livres
- 1 poubelle de bureau de 30L
- ... meubles divers
- ... accessoires (à préciser)
- 1 boîte à retours
- **Option pour une bibliothèque en réseau :** rayonnage pour les documents à faire circuler par navette

6.5. Coin lecture Adultes : m²

Quantités définies par le fournisseur :

- Rayonnages simple face ou double face avec serre-livres assortis aux rayonnages
- Tour à revues de x cases
- Bacs à BD
- Intercalaires rigides et transparents avec bords arrondis et onglets adaptés aux tailles des bacs implantés
- Présentoir à nouveautés

Quantités définies par la collectivité :

- .. poste de consultation
- .. fauteuils avec .. table basse
- .. tables de travail individuelles avec chaises
- .. fauteuils d'écoute et de visionnage
- .. alcôves pour jouer seul ou à plusieurs aux jeux vidéos

Le rayonnage haut est à privilégier contre les murs pour avoir des espaces ouverts.

La signalétique est un élément important qui doit être présent frontalement ou latéralement sur les mobiliers qui le nécessitent. Cette signalétique doit être modulable en fonction de l'évolution des collections et du positionnement du mobilier. La signalétique devra être complétée avec des portes étiquettes.

Les éléments hauts tels que les étagères adossées à un mur ne nécessitent pas d'être d'emblée sur roulettes mais la possibilité d'en ajouter en cas de déplacement du mobilier doit exister (option à prévoir) ; le reste du mobilier doit comporter des roulettes et notamment les tours ou présentoirs à BD, pour une mobilité maximale.

6.6. Coin lecture/jeunesse : m²

Quantités définies par le fournisseur :

- Rayonnages simple ou double face
- Bacs à albums enfants
- Bacs à BD 8 cases
- Intercalaires rigides et transparents avec bords arrondis et onglets adaptés aux tailles des bacs implantés.

Quantités définies par la collectivité :

- .. présentoir à nouveautés
- .. coussins / poufs / poires
- Gradins pouvant accueillir une classe de 25 élèves (si la surface le permet)
- .. tapis (pour les plus petits)
- .. canapé avec accoudoirs
- .. poste de consultation

6.7. Espace ludothèque/relais assistantes maternelles : m² (si prévu dans l'équipement)

- .. table pour adulte (4/6 pers) et .. table pour les petits (4/6 pers) avec les chaises adaptées
- .. étagères
- .. meubles de rangement avec tiroirs

Les meubles de rangement doivent pouvoir accueillir différentes tailles de jeux de société, du simple jeu de cartes au jeu de plateau.

Les éléments hauts tels que les étagères adossées à un mur ne nécessitent pas d'être d'emblée sur roulettes mais la possibilité d'en ajouter en cas de déplacement du mobilier doit exister (option à prévoir) ; le reste du mobilier doit comporter des roulettes et notamment les tours ou présentoirs à BD, pour une mobilité maximale.

Si des fiches mobilier sont rédigées, éventuellement faire un tableau tel que le suivant :

Espace	Code matériel	Désignation matériel	Quantité
	N° ...		

7. Les mobiliers conservés

7.1. Tableau des mobiliers conservés, par type de mobilier

Description des mobiliers	Quantité

7.2. Photos des mobiliers conservés

ANNEXES

- Plan des locaux avec signalement des espaces à aménager
- Plans en coupe
- Éléments du maître d'œuvre sur le parti pris architectural